

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

CRÉATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. DÉCISION

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le quatre novembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Mallein à M Trichard
Mme Branais à Mme Picard

Secrétaire de séance : Mme Cécile Marenzoni.

La séance est ouverte,

Délibération du : 4 novembre 2020
Rendue exécutoire le : 6 novembre 2020
Publiée le : 6 novembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 4 novembre 2020

CRÉATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. DÉCISION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles porte une ambition forte de développer le caractère solidaire et écologique de son territoire. Cette volonté, soutenue par la nouvelle municipalité, doit se concrétiser par un programme partagé de préservation de l'environnement, de transition écologique et de liens sociaux renforcés.

Pour affirmer et mettre en œuvre cette politique, la Ville recherche son **"Responsable transition écologique et développement durable"** dont les missions principales seront les suivantes :

- supervision et encadrement de l'équipe du service en organisant et en veillant au bon déroulement des activités ainsi qu'à la mise en œuvre des projets ;
- gestion administrative et financière du service ;
- information et conseil auprès des élus et de la Direction Générale sur les questions relatives à la transition écologique et au développement durable ;
- expertise auprès des services municipaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets ;
- ingénierie et suivi des grands projets de la Ville (construction, urbanisme, culture, environnement...) sous l'angle transition écologique et développement durable ;
- recherche des dispositifs d'accompagnement techniques et financiers : appels à projets, contractualisations, mises en œuvre de partenariats ;
- pilotage des outils partenariaux ou contractuels et liaison avec les acteurs institutionnels (Région, Département, Bordeaux Métropole, ...) et associatifs ;
- mise en place et animation d'une démarche d'éco-exemplarité de la Ville en interne et favoriser l'intégration de critères environnementaux dans les activités et projets des services ;
- promotion, suivi et évaluation de la politique du développement durable sur le territoire ;
- sensibilisation, animation, faire agir ensemble, et coordination des élus, des services municipaux, de la population et des acteurs du développement durable sur la base du programme d'actions retenues ;
- animation des rendez-vous de participation citoyenne, organisation des concertations et aide à l'émergence d'une co-construction des décisions ;
- participation à la conception des événements organisés par la Ville sur le thème de la transition écologique (semaine du développement durable, semaine de la mobilité...) et contribution à la communication auprès du grand public sur les projets mis en œuvre.

L'emploi a été ouvert aux fonctionnaires de catégorie A relevant de la filière administrative ou technique et aux contractuels justifiant d'un diplôme d'enseignement supérieur dans le domaine de l'environnement et du développement durable, complété par une expérience significative et des responsabilités dans ces domaines.

Considérant la spécificité et la technicité du profil recherché, ce poste doit être confié à un agent connaissant le fonctionnement des collectivités et de leurs partenaires institutionnels en matière de transition écologique et de développement durable, ayant de solides connaissances des problématiques de ces secteurs, une bonne maîtrise de la méthodologie et du pilotage de projets, ainsi que de l'encadrement d'un service.

Considérant l'enjeu majeur pour la Ville de développer une transition écologique durable sur le territoire communal, il est donc envisagé de confier cet emploi à un agent contractuel qui répond au profil recherché.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 3-3, 2° alinéa de la loi du 26 janvier 1984 permettant le recrutement d'un agent contractuel dès lors que "les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient", il est alors proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de « **Responsable transition écologique et développement durable** » à temps complet, à compter du 10 novembre 2020, pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer l'emploi à temps complet de « **Responsable transition écologique et développement durable** » à compter du 10 novembre 2020, pour une durée déterminée de 3 ans, soit jusqu'au 9 novembre 2023.

Précise que la rémunération de l'agent sera déterminée par référence au 6^{ème} échelon du grade d'attaché territorial, Indice brut 611 – Indice majoré 513. Cette rémunération évoluera en fonction de l'augmentation de la valeur du point d'indice. S'ajoutera à cette rémunération, conformément à la délibération n°DG17_186 du 13 décembre 2017, le versement mensuel de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) au titre des fonctions exercées qui justifient son classement dans le groupe de fonctions A2 du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant délégation, à signer en son absence le contrat correspondant et tous les documents s'y rapportant.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la commune pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 4 novembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_147
Date de la décision :	2020-11-04 00:00:00+01
Objet :	CRÉATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.1 - création de poste
Identifiant unique :	033-213304496-20201104-DG20_147-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201104-DG20_147-DE-1-1_0.xml	text/xml	964
Nom original :		
DG20_147.pdf	application/pdf	903925
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201104-DG20_147-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	903925

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 novembre 2020 à 10h50min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 novembre 2020 à 10h50min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 novembre 2020 à 10h51min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 novembre 2020 à 10h54min25s	Reçu par le MI le 2020-11-06